

## **CLAIR DE LUDE**

Siège :

2, avenue du Général Leclerc

### **PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ASSOCIATION**

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'Association Clair de Lude en date du 05/05/2024 à 18:00.

Les membres de l'Association se sont réunies en assemblée au siège de l'Association. L'assemblée générale est présidée par David Forlen, et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de l'Association. La validité de la convocation est reconnue par les membres de l'Association. Elle est assistée d'un secrétaire de séance, Aurélien Minvielle, secrétaire et vice-trésorier de l'Association, et d'un scrutateur de séance, Romain Pons.

#### **Membres présents**

Sont présent·es ou représenté·es les membres de l'association suivant·es, qui déclarent avoir signé la feuille de présence annexée au présent procès-verbal.  
En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

#### **Ordre du jour**

- Bilan moral de l'Association
- Bilan financier
- Présentation du budget de l'Association
- Bilan d'activité
- Election du CA

### **Résolution 1 – Présentation du rapport moral de l'Association**

Le président de l'association présente le bilan moral de l'association.

Résolution adoptée à l'unanimité.

### **Résolution 2 - Présentation du rapport d'activité**

Le président présente le rapport des activités de l'Association, qui ont lieu pendant l'exercice social clôturé.

Résolution adoptée à l'unanimité.

### **Résolution 3 – Présentation du bilan financier de l'association**

Le vice-trésorier de l'association présente le bilan financier de l'association, composé :

- du Bilan 2023,
- du Compte de Résultat 2023, faisant apparaître un excédent de 4851€,
- et d'un Budget Prévisionnel 2024 équilibré.

Résolution adoptée à l'unanimité.

### **Résolution 3 - Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration**

Se retirent du Conseil d'Administration : Romain Pons, Fanny Wolfgang, Théo Klein.

Sont éligibles l'ensemble des membres du CA et des bénévoles actif.ves de l'association.  
L'Assemblée vote : Léa BOILLÉE, Aurore DUPUY, David FORLEN, Abel GROS, Louna HOCQUARD, Florian LANNOY, Aurélien MINVIELLE, Benjamin PFAFF, Johan SAUVAGE, Félicien THOREZ en qualité de membres du Conseil d'Administration. Ceux-ci exercent leur fonction conformément aux statuts pour une durée de 1 an.

Personne	Abstention	Contre	Pour
Léa BOILLÉE	0	2	40
Aurore DUPUY	0	12	30
David FORLEN	1	4	37
Abel GROS	1	9	32
Louna HOCQUARD	1	1	40
Florian LANNOY	0	9	33

Aurélien MINVIELLE	1	17	24
Benjamin PFAFF	0	0	42
Johan SAUVAGE	0	5	37
Félicien THOREZ	1	2	39

L'ensemble des candidat.e.s sont élu.e.s aux Conseil d'Administration.

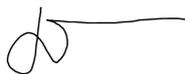
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19:30.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, et le scrutateur de séance.

Romain PONS,  
Scrutateur



David FORLEN,  
Président



Aurélien Minvielle,  
Secrétaire

